

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES

SEANCE DU 30 MAI 2022

Le trente mai deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Présents : Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY , Olivier CHAMOT, Sandrine BOCHET, Christian LEOTY, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP , Christophe BALMIER, Céline JEANNINGROS, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

Excusés : Jocelyne BORNE. Bernard SAILLANT, Jocelyne YAKOVLEFF

Secrétaire de séance : Olivier CHAMOT assisté de la secrétaire de mairie Martine BRAND

Participaient : Astou SOW ; Marie-Laure BURDET ; Benoit GENOUD ; Karen Di-GIORGIO ; Clotilde FERREIRA

M. le Maire ouvre la séance à 19H30 et propose la désignation de M. Olivier CHAMOT comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2022 n'appelant pas d'observations est approuvé.

* **Solidarité avec les réfugiés d'Ukraine**

M. le Maire accueille les représentants de l'association «SOLIDARNIST », une petite ONG annécienne qui se démène pour expédier du matériel de survie dans les centres de réfugiés situés en frontière avec l'UKRAINE et pour rapatrier des femmes et enfants qui sont placés dans des familles d'accueil.

Dans notre commune, 4 foyers accueillent ces familles de réfugiés. Des bénévoles locaux leur dispensent des cours de français une fois par semaine dans une classe d'école et une personne parlant leur langue les accompagne dans les démarches administratives.

Il est souligné la grande capacité d'intégration de ces réfugiés qui pour la plupart cherchent à travailler.

Les responsables de « SOLIDARNIST » sont en quête de financements (dons fiscalement déductibles) pour continuer à assumer leur mission. La mairie se propose de relayer leurs besoins par ses réseaux de communication en appelant la population locale à participer à la cagnotte en ligne et en motivant d'éventuels sponsors.

Il est rappelé que la mairie s'est associée le week-end du 5 au 6 mars dernier à l'organisation d'une importante collecte qui a été acheminée par les scouts de Cluses et Annecy Solidarité Ukraine.

En conclusion, les familles d'accueil et les membres de l'association remercient la commune pour son soutien et l'assemblée, unanime, félicite tous ces bénévoles et les familles d'accueil pour leur engagement en espérant un dénouement de ce conflit.

* **Compte-rendu d'activités**

- Urbanisme

Permis de construire délivrés

- M. Mme Cédric JACQUEMOUD pour l'aménagement de 2 appartements dans un ancien corps de ferme au hameau de Chez Bonier.

Déclarations Préalables délivrées

- M. Mme Gabriel JACQUEMOUD pour une division parcellaire avec détachement d'un lot de terrain à bâtir au chef-lieu.

- M. Mme NORMAND – 207 Allée de Menthonay pour une division parcellaire afin de créer un lot de terrain à bâtir

- M. LAMAUD Olivier – 882 Route de La Rippaz pour l'aménagement de la terrasse de leur maison.

- Mme BRAIZE Céline et M. MONJAL – 170 Chemin de Chez Trosset pour clôturer la terrasse de leur maison.

- M. BOURGEOIS Jason et Mme GALLET – 689 Route des Margolliets pour une modification de façades de leur maison.

- M. Mme DUNAND Lise – 133 Allée des Margolliets pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de leur maison.

- M. CHARDON et Mme HERBEZ Marine – 356 Chemin de Tracafond pour la réfection de la toiture, la pose de vélux et le remplacement des fenêtres de leur maison.

- Mme SAUVIGNAC Charlotte – 136 Chemin de Chez Bonier pour modification des ouvertures de la maison existante

A noter que les travaux de viabilités du lotissement le Clos Bonier doivent démarrer prochainement. Sébastien PACCARD et Karen DA COSTA sont chargés du suivi du chantier.

- Environnement

* Convention avec l'ONF

Il est décidé de renouveler la convention avec l'ONF pour la gestion de la forêt domaniale et ainsi bénéficier de l'assistance du technicien forestier pour un montant de 544.32 €.

* Compostage

Léa COMBRES, la nouvelle ambassadrice du tri à la CCPC, est intervenue dernièrement pour prodiguer des conseils afin de promouvoir la pratique du compostage et rappeler les évolutions réglementaires concernant la collecte sélective. Il est rappelé que la Communauté de Communes met à la disposition des usagers 2 types de composteurs à des prix modérés.

* Journée de l'environnement

Cette journée annuelle organisée en collaboration avec la Communauté de Communes le 7 mai dernier a mobilisé une trentaine de bénévoles qui ont nettoyé les endroits les plus souillés de la commune.

En fin de matinée, un apéritif a été offert par la commune au hangar communal de Chez Péguin, puis celles et ceux qui le souhaitaient ont rejoint les équipes des autres villages au parc à daims des Dronières pour partager un repas offert par la CCPC.

* plateforme de déchets verts

Suite à des désordres, la plateforme de stockage des déchets verts de l'Epine a été réaménagée et sera surveillée par une caméra thermique.

Une nouvelle réglementation a été mise en place limitant les dépôts à la tonte, aux feuillages, aux petits branchages et déchets verts.

Pour accéder au site, il est nécessaire de récupérer la clé du cadenas de la barrière d'entrée, disponible en mairie ou chez M. et Mme TEPPE au 1600 Route des Bornes (La Reculaz).

Il est rappelé que cette plateforme de stockage de déchets verts est réservée aux résidents de la commune et que pour tous autres dépôts, les usagers sont invités à se rapprocher de la déchetterie intercommunale située Route des Moulins à Cruseilles.

- Voirie, réseaux, bâtiments

L'assemblée est informée :

* du fauchage des talus et accotements de la voirie communale confié à l'entreprise CROSET qui effectuera une 1^{ère} intervention en début d'été puis une seconde en pleine passe en fin d'été.

Il est rappelé que les riverains des voiries aussi bien communales que rurales sont tenus de tailler leurs haies afin de faciliter le talutage.

* du coût de la viabilité hivernale (dénivellement et salage hiver 2021-2022) qui s'élève à 28.033 € effectués par les entreprises JACQUEMOUD et SUBLET.

* des travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et rurale effectués par les entreprises TP DES BORNES et MAULET TP.

* des décorations florales et divers aménagements d'espaces verts.

* du ravalement des façades de la cantine par l'entreprise RB Rénovation pour un montant de 10.200 €.

* de l'acquisition d'un camion d'occasion RENAULT au prix de 12.000 € pour les services techniques afin de remplacer le véhicule dérobé.

* du projet de regoudronnage par le Département d'une portion de la RD3 située entre Chez les Maîtres et La Côte.

- Projet de vidéosurveillance

Il est rappelé l'état d'avancement du projet et l'attente de l'accord de la commission préfectorale chargée de valider le projet.

Dès validation, le maire est autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la Région.

- Projet d'aménagement d'un pump track

Il est présenté le projet d'aménagement d'un pump track en prolongement de l'aire de jeux de Chez Bastaly.

Le Maire et M. TISSOT sont chargés de consulter les entreprises.

- Fibre optique et téléphonie mobile

M. LEOTY, délégué au conseil communautaire du SYANE fait le point sur l'évolution du chantier de finalisation de l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal et l'amélioration très nette de la réception de la téléphonie mobile grâce aux nouvelles antennes installées sur le secteur des Bornes.

Néanmoins, il subsiste un point noir sur le secteur de la Côte Péguin.

- Activités scolaires et périscolaires

Il est fait un point sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie gérées par l'association cantine garderie.

Pascal MARCUZY, directeur des écoles a décidé de faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année scolaire.

La fête des écoles programmée le 24 juin prochain sera consacrée à cet évènement. En l'absence du Maire, retenu par ailleurs, c'est Nathalie HENRY qui représentera la commune. Il est décidé de s'associer à cette fête en prenant en charge la location du chapiteau et de la sonorisation.

Une réception sera organisée par la mairie en son honneur le 5 juillet à la salle polyvalente en présence, notamment du corps enseignant et périscolaire, de l'inspection académique et de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Le maire est chargé de l'organisation et Mme JEANNINGROS du cadeau de départ.

- Délibérations

Il est décidé :

* d'effectuer un virement de 10.000 € du chapitre budgétaire des dépenses imprévues aux charges à caractère général.

* d'attribuer une participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de 30 € mensuel brut proratisé en fonction du temps de travail.

* de continuer à effectuer la publicité des actes de la commune sur papier.

Le compte-rendu des conseils municipaux étant également publié sur le site internet de la commune.

- Questions diverses

* Elections

M. le maire remercie les élus et volontaires qui ont tenu le bureau de vote des élections présidentielles et sollicite de nouveau l'équipe municipale et si besoin de volontaires pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

Un planning est mis en place.

- Manifestations

- le 15 mai : s'est déroulé le vide-grenier

- le 25 mai : s'est déroulé le concert d'harmonica

- le 18 juin : rallye automobile des Bornes

- le 24 juin : fête de l'école

- le 5 juillet : réception pour le départ en retraite de Pascal MARCUZY

- les 13 et 14 août : fête au village

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire,
Guy DEMOLIS